



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC-COP20

GENÈVE, le 7 août 2014

Objet: Vingtième session de la Conférence des Parties (COP-20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-10) (Lima, Pérou, 1-12 décembre 2014)

Suite à donner: Les représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont invités à prendre une part active aux délibérations de la COP-20 et de la CMP-10 relatives à la science du climat et aux services climatologiques et à soutenir l'initiative de l'OMM concernant le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la vingtième session de la Conférence des Parties (COP-20) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à Lima, du 1^{er} au 12 décembre 2014, en même temps que la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP-10). La conférence inclura également:

- La quarante et unième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 41);
- La quarante et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 41);
- La troisième réunion du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP 3).

Le segment de haut niveau de la COP 20/CMP 10 se tiendra du 9 au 12 décembre 2014.

Encouragée par le succès rencontré lors des sessions précédentes de la COP, du SBI et du SBSTA, l'OMM prépare activement sa participation à la conférence. Elle prendra part aussi aux manifestations parallèles qui la concernent, organisées sous l'égide des Nations Unies, en coordination avec des programmes climatologiques parrainés et d'autres organisations partenaires du système des Nations Unies. Les dates et le programme des manifestations intéressant l'OMM, ainsi que la documentation et les ressources correspondantes, figureront prochainement sur le site Web de l'Organisation, à l'adresse suivante: http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/COP/cop20/index_en.php. L'OMM sera aussi active dans l'espace d'exposition de la COP 20, où elle présentera des documents et des publications consacrés au rôle que joue la climatologie dans les activités liées à la CCNUCC.

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6783)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

L'année dernière, à sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties a salué les initiatives en cours de l'OMM et des organismes que celle-ci coparraine, de même que leur contribution aux travaux de la Convention:

Recherche et observation systématique

- a) Sous la rubrique «Recherche et observation systématique», à sa trente-neuvième session, le SBSTA a pris note des informations fournies par l'OMM sur les faits nouveaux concernant la mise en œuvre du CMSC et sur les résultats de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques. Il a invité l'OMM à lui présenter, à sa quarante et unième session, des informations sur les résultats de la deuxième session du Conseil intergouvernemental, qui devrait se tenir en novembre 2014;
- b) Le SBSTA a également pris note avec intérêt des informations concernant les activités menées ou prévues au titre du SMOC, ainsi que sur la contribution du SMOC, des organisations qui le parrainent et de ses partenaires au renforcement des réseaux d'observation et à la fourniture d'informations et de données climatologiques de qualité, notamment dans le contexte du CMSC;
- c) Le SBSTA a salué la contribution du Groupe de travail I au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le rapport de synthèse correspondant sera rendu public lors de la quarante et unième session du SBSTA;
- d) Le SBSTA a souligné l'importance que revêtent les observations systématiques dans le contexte général de la CCNUCC, notamment pour faire progresser la modélisation climatique à différentes échelles et dans l'optique des décisions à prendre en matière d'adaptation. Il a constaté qu'il restait des lacunes à combler en ce qui concerne les données d'observation essentielles, en particulier celles qui ont trait aux océans, et les réseaux d'observation de certaines régions du monde, notamment dans les pays en développement. Le SBSTA a réaffirmé l'importance des données anciennes et souligné la nécessité d'intensifier la sauvegarde et la numérisation des données ainsi que la surveillance du climat. Il a donc instamment invité les Parties et les organisations compétentes à développer les capacités, la collaboration et la coordination dans ce domaine;
- e) Le SBSTA a également noté qu'un atelier sur l'observation systématique, organisé en étroite concertation avec le SMOC et les organisations qui le parrainent, pourrait aider à recenser les moyens de renforcer ce type d'observation et d'étoffer les capacités correspondantes dans les pays en développement, notamment à l'appui de la planification des mesures d'adaptation.

Programme de travail de Nairobi concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

À propos du Programme de travail de Nairobi concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, la Conférence des Parties, à sa dix-neuvième session, a noté que des rapports avaient été instaurés avec d'autres volets de travail, notamment le processus d'établissement des plans d'adaptation nationaux, la recherche et l'observation systématique et les organes relevant de la Convention. Elle a par ailleurs noté la mise au point d'outils de connaissance afin de mieux comprendre et évaluer les conséquences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, pour répondre aux besoins définis par les Parties. La COP-19 s'est dite favorable à la diffusion de ces outils de connaissance aux échelles régionale, nationale et infranationale, notamment par l'intermédiaire des réseaux de connaissances et des

coordonnateurs nationaux, particulièrement dans les pays en développement. Les centres climatologiques régionaux (CCR) et les forums régionaux sur l'évolution probable du climat (FREPC) sont les mieux à même de remplir cette exigence.

Mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les dommages

Suite à la décision 3/CP.18 qui mettait en évidence le rôle et la contribution du CMSC, la COP-19 a établi le mécanisme international de Varsovie sur les pertes et les dommages liés aux incidences des changements climatiques au titre du Cadre d'adaptation de Cancún. Cette décision prend en compte les dispositions institutionnelles existantes dont notre communauté bénéficie, notamment les CCR et les commissions techniques, qui font partie des organes constituants de l'OMM. La COP-19 a par ailleurs établi un Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie qui devra faire rapport annuellement à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du SBSTA et du SBI. La décision de la COP-19 fait intervenir à tous les niveaux les groupes d'experts relevant de la Convention ainsi que l'expertise et les connaissances des organisations compétentes et des organes spécialisés extérieurs à la Convention, afin de réunir les compétences nécessaires pour traiter la question des pertes et des dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques, notamment les phénomènes extrêmes et les phénomènes à évolution lente. L'OMM contribuera au mécanisme international de Varsovie en fournissant des orientations techniques et en mettant en œuvre le CMSC, spécialement dans les pays en développement et les pays les moins avancés ainsi que dans les petits États insulaires en développement.

L'OMM a également marqué la Conférence en publiant ses rapports sur les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre en 2012 ainsi que sur les tendances climatiques et les phénomènes observés en 2013. Ces rapports ont été abondamment mentionnés dans la presse et largement cités durant la Conférence, dans la mesure où ils démontrent clairement la nécessité d'agir sur le front du changement climatique.

Une trentaine de directeurs de services hydrométéorologiques et représentants permanents ont assisté à la COP-19, parmi lesquels figuraient deux Vice-Présidents de l'OMM et le président du Conseil régional pour l'Asie (CR II). Par ailleurs, environ 120 représentants de 56 SMHN accompagnaient leur délégation nationale à la COP-19. On trouvait aussi des météorologues et des climatologues dans les délégations d'organisations intergouvernementales et de centres de recherche tels que le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre africain de politique climatique (CAPC), le centre AGRHYMET, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Institut international de recherche sur le climat et la société (IRI), la Ligue des États arabes, l'Académie chinoise des sciences agricoles et le Centre Hadley du Met Office (Royaume-Uni).

Me référant à une décision de la COP-19, sur l'élection des membres du bureau des organes relevant de la Convention et du Protocole de Kyoto, je me réjouis particulièrement de constater que M. Emmanuel Dumisani Dlamini, Représentant permanent du Swaziland auprès de l'OMM, a été élu président du SBSTA pour la prochaine période.

Par ailleurs, l'élection de deux représentants des SMHN du Tadjikistan et du Lesotho, à savoir M. Ilhomjon Rajabov, vice-président du SBI et Mme Mabafokeng F. Mahahabisa, rapporteur du SBI, apportera une force et une valeur supplémentaires à l'engagement des représentants des SMHN dans la mise en œuvre de la Convention. Je crois que cela contribuera à renforcer le rôle et la contribution des SMHN dans le cadre des sessions du SBSTA, du SBI et de la Conférence des Parties.

Je vous encourage à participer à la COP 20 en tant que membre de votre délégation nationale, afin de renforcer la contribution des SMHN, aux côtés d'autres partenaires nationaux, à la mise en œuvre de la CCNUC, et à présenter des conseils scientifiques dans votre domaine de

spécialisation. Comme les années précédentes, je vous ferai parvenir fin août un document sur les messages clefs afin d'alimenter les débats au niveau national.

Si vous-même, ou certains de vos collaborateurs envisagez de participer à cette session, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer au plus tard le **3 novembre 2014**.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général